

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Août 1875.

Chronique générale.

La session des conseils généraux est ouverte, et la première séance a été consacrée à l'élection des présidents, vice-présidents et secrétaires.

Il est assez difficile de se faire dès à présent une idée exacte des tendances politiques qui prévaudront dans cette session des assemblées de départements ; en effet, les expressions dont on se sert pour qualifier l'opinion des membres élus des bureaux sont, en général, assez vagues, et nous croyons, de plus, qu'elles peuvent parfois être absolument inexactes.

Républicains, d'une part, et de l'autre **non républicains** ou **monarchistes** : c'est bientôt dit, mais, en raison de l'état d'anarchie où sont tombées les opinions, nous sommes obligés de demander des explications et d'attendre des renseignements plus précis.

**

Des manifestations radicales et des incidents plus ou moins graves se sont déjà produits dans la première séance de quelques conseils généraux. Les journaux républicains mentionnent des discours « fort applaudis » de leurs amis, et dont le caractère ne peut pas être douteux.

A Marseille, notamment, le président, M. Tardieu, a attaqué la nouvelle loi relative à la vérification des pouvoirs des conseillers.

Puis la question de l'élection de M. de Chabert est revenue sur le tapis, et il s'en est suivi une crise tumultueuse, dont nous ne pouvons pas encore saisir assez bien le caractère pour en rendre compte.

**

On écrit des **Petites-Dalles** (Seine-Inférieure), à la date du 14 août :

« Dimanche dernier, Sa Majesté l'impératrice d'Autriche se trouvant en excursion à Gerponville, à quelques lieues du château de Sassetot-le-Mauconduit, qu'elle habite, a été grossièrement insultée en face par quelques individus.

Les personnes de la suite ont porté plainte à l'autorité. En conséquence, le sous-préfet d'Yvetot a écrit au maire de Gerponville et à plusieurs autres maires de l'arrondissement pour les inviter à prendre des mesures de police pour que de pareils faits ne se renouvelent pas, à la honte et au détriment de notre nation.

Toute la partie saine de la population de ces contrées, qui est de beaucoup la plus nombreuse, proteste contre la conduite inqualifiable de ces insulteurs, bien dignes d'appartenir au parti radical. »

Le *Journal des Débats* vient de publier la note suivante :

« L'application de la loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre vient de faire l'objet de nouvelles instructions adressées par le général de Cissey aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, ainsi qu'à tous les généraux comman-

dants les corps d'armée, divisions et brigades.

» On se rappelle sans doute que l'article 5 de la loi du 20 mai 1874 dispose que, « les dimanches et fêtes conservées par le concordat, un office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires, pour les troupes de la garnison ; que, ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires, conformément à la loi existante ; qu'enfin, dans les quartiers, casernes, camps et forts, les heures du service militaire sont réglées de manière que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux.

» Afin d'assurer plus strictement encore l'application de ces diverses dispositions, le ministre de la guerre vient de décider que l'inspection que les chefs de corps sont tenus, aux termes de l'ordonnance sur le service intérieur des corps de troupes, de passer chaque dimanche, ainsi que les revues ou parades que les généraux sont autorisés à prescrire de temps à autre le même jour, en vertu d'instructions ministérielles en date du 22 avril 1873, afin de permettre à tous d'apprécier la bonne tenue et l'instruction des troupes, et de relever ainsi le prestige de l'armée vis-à-vis des populations, seraient désormais réglées, quant aux heures, de façon que les officiers et les hommes de toutes armes eussent toujours, dans la matinée du dimanche, au moins deux heures à leur disposition pour pouvoir accomplir les devoirs de religion qui leur sont imposés par leur culte respectif.

» Ce résultat pourra, d'ailleurs, dans la pensée du ministre, être facilement obtenu partout et dans toutes les armes, sans que la tenue ou le service ait à en souffrir, en laissant aux hommes l'après-midi de la journée du samedi pour se livrer aux travaux divers de la caserne et aux soins de propreté personnelle.

» En outre, les jours de fêtes légales, c'est-à-dire l'Assomption, la Toussaint, la Noël, Pâques, l'Ascension et la Pentecôte, il ne devra jamais être passé de revue, et, sauf ce qui est nécessaire pour le service normal, les hommes devront avoir la libre disposition de la journée entière pour remplir, selon que leur conscience le leur indiquera, leurs devoirs religieux.

» Nous devons ajouter, en terminant, que cette manière de procéder n'est pas nouvelle, puisque, en effet, elle a été constamment suivie dans tous les corps bien commandés. En tout cas, elle ne peut être que favorablement accueillie ; il importe, en effet, autant au point de vue religieux que pour la santé des hommes, qu'ils aient, si cela est possible, par semaine, un jour de repos. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Le projet de loi relatif aux familles des soldats a une portée plus grande qu'on ne le supposait. Il s'agit de fixer définitivement le montant des pensions à servir aux femmes des soldats de l'armée active et de l'armée territoriale qui doivent entrer en campagne si la patrie les réclame. Vous savez que, grâce à l'incompréhensible condescendance du parlement, le droit du ministre de la guerre d'appeler sous les drapeaux les forges du pays s'étend sur deux millions de ci-

toyens allemands, d'après des déclarations formelles et officielles.

HERZÉGOVINE.

L'Herzégovine devient la préoccupation de tous les hommes d'Etat, qui voient dans cette insurrection et dans l'agitation qu'elle produit dans les provinces voisines un symptôme menaçant pour la Turquie. On craint de voir renaître la question d'Orient avec toutes ses difficultés.

Certains journaux anglais, tout en reconnaissant la justesse des griefs des chrétiens contre l'administration musulmane, n'hésitent pas à dire que la paix du monde est plus précieuse et doit être préférée à leur sort, quelque triste qu'il soit.

D'autres, au contraire, comme le *Spectator*, se prononcent ouvertement contre la Turquie et déclarent que le maintien de son intégrité devient impossible.

Comme l'Angleterre a un intérêt majeur dans cette question, il est utile de constater le revirement qui s'opère dans une partie de la presse britannique, et de voir que beaucoup, en face de la situation, commencent à déclarer nécessaire le règlement de la question d'Orient.

Le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, qui était en congé, retourne précipitamment à son poste.

Les journaux autrichiens, et bien d'autres avec eux, y voient l'intention formelle du gouvernement de Vienne d'agir immédiatement sur le gouvernement turc pour essayer d'apaiser le mouvement qui menace de s'étendre.

Le *Nouveau Fremdenblatt* donne même le programme des réformes à demander au sultan, et, en tête de toutes, il place celle de la répartition équitable des impôts et l'abolition du régime féodal qui soumet les chrétiens aux propriétaires turcs.

C'est une véritable réforme sociale, comme le dit le *Temps*, qui est proposée à la Turquie.

On objectera que les puissances européennes s'immiscent dans le gouvernement intérieur du sultan. Mais, en face de la situation présente, en face des complications qui menacent l'Europe, il peut y avoir un intérêt et un devoir pour chacun à empêcher le mal de s'étendre.

La Turquie est en présence d'une révolte générale qui mettrait son existence en question. Elle doit céder, si elle veut éviter une pareille éventualité, si elle veut retarder l'heure où elle sera jetée violemment hors de l'Europe civilisée.

Le général Ignatieff, qui était aussi en congé comme le comte Zichy, a imité son collègue, et est revenu à Constantinople.

Sir Elliot, ambassadeur d'Angleterre, est, dit-on, celui qui a abordé le plus résolument la question des réformes nécessaires ; et cela confirmerait ce que nous disons plus haut du revirement d'opinions qui se manifeste à Londres sur l'impossibilité de maintenir le *statu quo*.

Des bruits nous arrivent sur une révolte en Bosnie ; mais rien n'est confirmé encore.

Il faut que la diplomatie agisse activement, si elle ne veut pas être devancée par les événements qui menacent chaque jour davantage.

Le *Standard* publie la dépêche suivante de Vienne, 15 août :

« Le *Glas Cernagorça*, journal monténégrin, écrit ce qui suit : « L'insurrection dans

l'Herzégovine prend des proportions de plus en plus vastes, et les insurgés ne manquent ni d'armes ni de munitions. L'insurrection ne pourra être comprimée qu'en proclamant l'indépendance de l'Herzégovine. Si on ne fait pas aux insurgés des concessions satisfaisantes, le Monténégro ne restera pas plus longtemps passif ; mais il fera son devoir. »

Le *Fremdenblatt* publie aussi la dépêche suivante de Raguse, 14 août :

« On a reçu des nouvelles graves de Monténégro. Le mouvement insurrectionnel gagnerait en étendue et en intensité. Bogdan, Simonie, vojvode et archimandrite herzégovinien, a quitté dernièrement Celligne avec la promesse de secours de la part du Monténégro, et est allé lever l'étendard de la révolte jusque dans le cœur même de l'Herzégovine.

» Les insurgés repoussent toute intervention des puissances, à moins qu'elles ne veuillent garantir l'indépendance complète de l'Herzégovine. Les Monténégrins sont prêts à se mettre en campagne. »

On écrit de Rome :

Les événements de l'Herzégovine préoccupent à bon droit tous les hommes politiques. En général, on croit que ces troubles sont fomentés et soutenus sous main par M. de Bismark, qui ne serait pas fâché de mettre la Russie et l'Autriche dans l'embarras chez elles, afin d'avoir les mains libres dans les plans qu'il médite sans cesse contre notre chère France. Le *Fanfulla* annonçait, il y a deux jours, qu'un certain colonel de Buotes, qui a combattu dans toutes les campagnes italiennes depuis 1859, à titre d'auxiliaire, est parti pour l'Herzégovine à la tête d'une bande de jeunes Lombards. Le gouvernement n'y a trouvé rien à redire. Ah ! s'il se fût agi de jeunes enrôlés pour la cause carliste, on se fût bien hâté de les arrêter et de les juger. Et pourtant, s'il fallait choisir entre les Turcs, qui brûlent les pays où ils passent, et les alphonistes qui incendient les villages de l'Alava et de la Navarre, on ne saurait trop vraiment pour qui se prononcer.

Il n'y a pas de doute que c'est par crainte des remontrances de M. de Bismark que le prince Humbert a évité de passer par Paris en revenant d'Angleterre. La politique du cabinet italien, qui se préoccupe avant tout de ses propres intérêts, est loin de satisfaire en tout point le terrible chancelier fédéral.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Lettre pastorale de M^s l'Evêque d'Angers au clergé et aux fidèles de son diocèse, annonçant le projet de fonder une Université libre dans la ville d'Angers.

Nos très-chers Frères,

Dès notre entrée dans le diocèse, il y a cinq ans, nous n'avons cessé de poursuivre le projet de restaurer l'antique et célèbre Université d'Angers. Ce désir, bien légitime de notre part, nous vous l'avons manifesté dans toutes les occasions, en même temps que nous en faisons monter l'expression jusqu'aux pouvoirs publics. Il nous semblait impossible qu'après un passé universitaire si glorieux, cette grande et belle ville continuât indéfiniment à n'avoir aucune Fa-

culté, elle qui les possédait toutes et depuis tant de siècles. C'est le sentiment que nous vous exprimions, le 15 janvier 1872, dans la séance d'inauguration du Cercle catholique d'Angers :

« En voyant ces conférences qui s'annoncent avec tant d'éclat, disions-nous, cette jeunesse studieuse qui se presse autour d'une chaire improvisée, ces maîtres du savoir et de la parole que n'effraie aucune des difficultés de l'enseignement supérieur ; en voyant cet élan des esprits vers tout ce qui est noble et élevé, je ne puis m'empêcher de croire qu'une ville où tant d'éléments peuvent se réunir pour assurer le progrès de la science est capable de plus grandes choses encore, et qu'il lui suffira un jour de reprendre les traditions de son ancienne et glorieuse Université, pour égaler dans l'avenir et surpasser même les splendeurs de son passé. »

Ces traditions, qui sont l'honneur de la cité angevine, nous aimions à les rappeler dans une autre circonstance, devant la Société d'agriculture, sciences et arts.

« Nous reportant vers les origines de cette société savante, rejeton de l'Université d'Angers, nous nous demandions quelle était alors la physionomie de cette ville qu'un roi de France, Charles V, pouvait appeler déjà, en 1364, une source incessante de sciences, qui produit depuis des siècles des hommes de haut conseil. A qui l'eût contemplée dans ce temps-là, disions-nous, elle se serait présentée tout d'abord avec sa grande Université, œuvre de ses évêques, des papes et des rois. De ce tronc antique et vénérable partaient cinq branches vigoureuses, les Facultés de Théologie, de Droit canonique, de Droit civil, de Médecine et des Arts.

« A ces branches, nourries d'une même sève, venaient se rattacher, comme autant de rameaux, une quarantaine de collèges, dont un seul, le collège Neuf ou d'Anjou, comptait, en 1682, plus de 2,000 élèves.

« Et ce n'est pas l'Anjou seulement qui alimentait cette source féconde de vie scientifique et littéraire ; sous le nom de Nations, les provinces avoisinantes comme les régions plus éloignées venaient chaque année y verser leur tribut. Il y avait là, outre la nation d'Anjou, les nations de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine, de France et d'Allemagne. On eût dit un temple majestueux vers lequel on affluait de tous côtés par autant de portiques à la fois semblables et divers. Voilà le spectacle qu'offrait aux amis de la science et des fortes études l'ancienne capitale des Plantagenets, vers l'époque où vos prédécesseurs se réunissaient pour la première fois dans la salle du pavillon réservé à leurs travaux. » (1)

Et, pour montrer comment de tels souvenirs venaient fortifier nos espérances, nous ajoutions :

« Il y a des villes prédestinées pour telle fin plutôt que pour telle autre : c'est la tradition des siècles qui leur marque la voie providentielle ; et il ne faut pas aller témérairement contre ces traditions consacrées par le temps et par le consentement général. On risque de se heurter à la volonté de Dieu, qui dispose en souverain des hommes et des choses d'ici-bas. Il se forme à la longue des centres d'attraction qu'on ne déplace pas facilement, et auxquels il faut toujours en revenir pour ne pas manquer le but. Si, par exemple, au lieu de suivre la tradition qui leur indiquait Louvain, nos vénérables collègues de Belgique avaient transféré à Bruxelles ou à Anvers leur institution universitaire, ils eussent commis une grande faute et compromis peut-être à jamais le succès de leur œuvre. Il en est de même pour notre région.

« D'autres cités de l'Ouest, sœurs de la vôtre, peuvent lui disputer la palme du commerce et de l'industrie ; mais l'Université d'Angers est un fait historique qui s'impose à tout le monde et qui a traversé les siècles avec un éclat que nul ne saurait contester.

« La ville au sein de laquelle ont afflué, tant de siècles durant, le Maine et la Bretagne, la Normandie et l'Aquitaine, comme une image vivante des fleuves qui viennent se joindre et se mêler sur notre sol ; la ville qui, d'Ulger à Charles V et à Charles VII, de Jean XXIII à Eugène IV, a vu les évêques, les papes et les rois travailler à faire d'elle un foyer permanent de sciences et de lumières ; la ville qui, au commencement du XIII^e siècle, recueillait les débris des écoles de Paris pour reconstituer les

siennes ; la ville au nom de laquelle se rattachent les souvenirs d'une Université que l'un de mes prédécesseurs pouvait appeler sans présomption « la seconde du royaume (4) », et dont le P. d'Avrigny disait : « qu'il n'y en avait pas dont la foi fût plus pure, ni qui eût été plus constamment attachée à l'Eglise et au centre de l'unité (2) ; » notre ville, dis-je, avec son doux climat, ses habitudes paisibles, sa population aussi intelligente qu'hospitalière, est marquée du doigt de Dieu pour redevenir ce qu'elle avait été, le siège d'une grande Université.

« Pour cela, que nous faut-il ? Deux choses : le secours de Dieu qui ne nous fera pas défaut, et la liberté que nous attendons avec confiance d'une Assemblée aussi capable de la comprendre que digne de l'accorder (3). »

Cette liberté de l'enseignement supérieur, si ardemment désirée, l'Assemblée nationale vient de nous l'accorder. Assurément, N. T.-C. F., nos vœux allaient au-delà de ce que nous avons obtenu. Il nous semblait que, devant une décadence des hautes études incontestable et incontestée, du moins en province, une plus grande latitude dût être laissée aux efforts collectifs ou individuels. La liberté nous a été mesurée avec une parcimonie qui affligera beaucoup de bons esprits. Mais nous n'avons pas l'habitude de récriminer contre les lois de notre pays : nous les acceptons telles qu'elles sont, avec le désir d'en tirer le meilleur parti possible.

C'est à l'avenir de combler les lacunes du présent ; et quand les universités libres auront fait leurs preuves devant le pays, l'équité et la logique, d'accord avec l'intérêt social, obligeront de consacrer dans toute leur étendue des droits reconnus en partie et d'achever pleinement une organisation restée incomplète.

Nous n'avons donc pas hésité un seul instant, N. T.-C. F., à user du bénéfice de la loi ; et, en attendant qu'il nous soit donné de remplir les formalités légales, nous avons tenu à vous instruire sans retard de notre projet.

Déjà, plusieurs de nos vénérables collègues dans l'épiscopat nous ont témoigné leurs meilleurs sympathies pour une œuvre qui intéresse si vivement le clergé et les familles chrétiennes. Dans la réunion des comités catholiques convoqués à cet effet, le 19 février 1874, NN. SS. les archevêques de Rennes et de Tours, les évêques de Laval et du Mans (4) avaient bien voulu nous envoyer des délégués pour nous faire part de leurs vœux ; et nous osons espérer que le cercle de ces hauts patronages ira s'élargissant de plus en plus. Des sous-commissions ont travaillé depuis lors, avec un zèle et une intelligence remarquables, pour étudier le plan et tracer les lignes d'un édifice qui demandait à être préparé de longue main et jusque dans les moindres détails.

Est-ce à dire, N. T.-C. F., qu'une Université complète, pourvue de tous ses organes, puisse sortir de là immédiatement et comme d'un seul jet ? Nos pères n'ont pas procédé de la sorte dans ces vastes créations qui resteront l'éternel honneur de temps passés. C'est lentement et par degrés que se sont formées, sous le nom d'universités, ces puissantes agrégations scientifiques et littéraires, comme le fruit qui se développe autour d'un noyau solide. Telle Faculté devra rester quelque temps à l'état d'ébauche, attendant sa forme définitive ; telle autre pourra être constituée à l'instant même. Le choix dépend du milieu où l'on opère et des ressources que l'on possède.

En nous autorisant, par indults du 30 août 1874 et du 17 février 1875, à conférer des grades théologiques aux clercs qui viendraient avec le consentement de l'Ordinaire, achever leurs études dans notre grand séminaire, le Souverain-Pontife nous a permis de poser une pierre d'attente pour la restauration d'une Faculté, à laquelle les immortelles conférences d'Angers assureraient à elles seules le droit d'être rappelées à la vie.

Pour transformer en Faculté des lettres notre Ecole des Hautes Etudes littéraires qui s'est déjà distinguée par tant de succès dans la préparation à la licence ès-lettres, il

(1) M^r de Lorry, Lettre pastorale du 6 novembre 1772.

(2) Mémoires chronologiques du P. d'Avrigny.

(3) Discours de réception.

(4) NN. SS. Brossais Saint-Marc, Fruchaud, Wicart, Fillion.

suffira d'une seule année : le vaste et beau local dans lequel elle se trouvera installée dès le mois d'octobre prochain, ne lui laissera rien à désirer pour ses développements ultérieurs.

Mais c'est à la Faculté de Droit que nous désirons consacrer pour le moment nos principaux efforts : suivant l'avis des personnes considérables qui nous aident de leurs concours, nous avons formé le projet de l'organiser tout entière, dès le mois de novembre prochain, suivant toutes les conditions exigées par la loi. Siège d'une Cour d'appel à laquelle ressortissent trois grands départements, Angers est un centre de vie juridique, qui appelle de lui-même et avant tout une école de Droit. C'est autour de cette Faculté, la première dans l'ordre des sciences humaines, que viendront se grouper les autres, en attendant qu'elles puissent trouver toutes ensemble, dans la théologie, leur faite et leur couronnement.

Est-il besoin de vous dire, N. T.-C. F., qu'en toutes ces choses nous avons en vue les progrès de la science, et que tous nos efforts tendront à élever le niveau de l'enseignement supérieur ? Ce n'est pas seulement l'intérêt du pays qui se trouve ici en jeu ; il y va également de l'honneur de l'Eglise : c'est dire assez que le succès est certain. Après la bataille d'Iéna, le 10 août 1807, le souverain de la Prusse disait aux professeurs de l'Université de Halle : « Il faut que l'Etat regagne en force spirituelle ce qu'il a perdu en force physique. » Telle doit être la devise d'une nation au lendemain de ses désastres ; et la revanche que l'on prend sur le terrain de la science et des mœurs est la meilleure de toutes : le reste vient de soi. Voilà pourquoi nous entendons mener de front le développement de l'esprit et la culture du cœur, en nous efforçant de donner une grande place à l'éducation religieuse et morale dans la vie universitaire. Car ce serait une grave erreur de s'imaginer que l'éducation s'achève au collège et qu'il ne reste plus au jeune lauréat qu'à compléter son instruction.

La haute éducation religieuse et morale commence précisément au seuil des Facultés ; et l'Université catholique, telle que nous la comprenons, devra remplir dans toute leur étendue les devoirs que renferme le beau titre de mère, *alma mater*. Il ne lui suffira pas d'ouvrir à ses élèves la voie des carrières sociales par l'enseignement complet des sciences, des lettres et des arts. Rien ne serait fait, ou du moins elle n'aurait rempli sa tâche qu'à moitié, si, au sortir des cours, elle les abandonnait à eux-mêmes, pour tout le reste, sans guide ni direction morale ; si elle les jetait pour ainsi dire sur le pavé d'une grande ville, loin de leurs pères et de leurs mères, sans s'inquiéter d'autre chose que de leur assistance aux cours, et encore !

A cet âge périlleux de la vie, où il est si facile de subir l'entraînement des passions et où les habitudes se forment pour toujours, les jeunes étudiants ont besoin de trouver autour d'eux une sollicitude active et vigilante, qui les suive partout, et qui ne craigne même pas de s'étendre à leur vie privée, ne serait-ce que pour en écarter le vice et le déshonneur. Ce qu'il leur faut, ce sont des conseils donnés par des voix amies et autorisées ; des associations où les délassements honnêtes excluent jusqu'à l'idée du plaisir qui avilit et qui dégrade ; des conférences religieuses et philosophiques, où les vérités de la foi scrutées et approfondies deviennent pour l'intelligence une base inébranlable ; des règlements disciplinaires dont la stricte exécution sauvegarde l'honneur et la réputation du corps entier ; bref, tout un ensemble de secours et de moyens, d'œuvres et d'institutions qui préserveront la jeunesse du danger de l'isolement, et lui permettront de se retrouver au terme du stage universitaire avec une foi intacte et des mœurs restées pures.

Voilà ce que les pères de famille ont le droit d'attendre des Universités libres.

Le moment n'est pas encore venu, N. T.-C. F., de faire connaître les méthodes et les programmes à l'aide desquels nous espérons imprimer aux études une direction à la fois plus élevée et plus pratique. Jusqu'à l'accomplissement des prescriptions légales, nous avons dû nous borner à vous annoncer notre projet et à solliciter le secours de vos prières en faveur d'une entreprise qui, en raison même de son importance, ne laisse pas d'offrir de grandes difficultés. C'est ici plus que jamais le cas de s'écrier avec le Psalmiste : « *Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui edificant*

eam : Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain travaillent ceux qui cherchent à la construire. » Elevons nos mains vers le don parfait, afin qu'il daigne bénir une œuvre qui n'a d'autre but que de glorifier son saint nom et d'étendre son règne sur les âmes.

Déjà d'abondantes ressources nous sont assurées ; et nous avons tout lieu d'espérer que le zèle et la générosité de nos chers diocésains nous permettront de mener à bonne fin une œuvre qui, chacun le comprend, entraînera des dépenses considérables. Les dons afflueront de toutes parts, nous en sommes convaincus d'avance ; des fondations charitables consolideront l'établissement ; de nouveaux noms viendront se placer sur la liste de souscription ouverte depuis deux ans.

Nous indiquerons plus tard sous quelle forme il nous paraît désirable que chaque fidèle contribue au succès d'une institution à laquelle nul ne peut rester indifférent. Les œuvres vraiment bénies de Dieu sont celles auxquelles tout le peuple chrétien prend part, et où le sou du pauvre vient se joindre à l'offrande du riche. Grande est l'entreprise que nous tentons, *opus namque grande est* ; mais si difficile qu'elle paraisse, nous en viendrons à bout, si nous l'abordons de grand cœur et résolument, *corde magno et animo volenti*, en nous inspirant de l'antique devise de nos pères : tout pour Dieu et pour la patrie !

Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen !

Donné à Angers, le 15 août 1875, en la fête solennelle de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge.

† Ch. EMILE, Ev. d'Angers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique du 32^e de ligne a quitté Angers hier mercredi pour se rendre à Saumur, où elle est arrivée à midi et demi.

Qu'elle soit la bienvenue parmi nous.

Ce corps de musique de premier ordre, si supérieurement dirigé par M. Favre-Danne, aussi habile chef que compositeur distingué, doit rester en notre ville jusqu'à lundi soir.

Demain matin (vendredi) la musique du 32^e se fera entendre à la grande répétition du carrousel, et samedi soir, à 8 heures, elle donnera un concert dans le square.

Voici le discours prononcé lundi, en prenant place au fauteuil de la présidence du Conseil général, par M. le comte de Civrac :

« Messieurs et chers collègues, Je vous remercie, moins encore de l'honneur que vous me faites que de la persistance si flatteuse pour moi de vos sympathies, de l'unanimité de vos suffrages.

« Par un dévouement entier et absolu aux intérêts d'un département qui nous est si cher, je m'efforcerais de vous montrer combien je suis touché et reconnaissant de ces témoignages réitérés de votre confiance.

« En ouvrant cette session, il m'est difficile de ne pas appeler en quelques mots votre attention sur deux lois récemment votées, et qui intéressent au plus haut degré la constitution des conseils généraux.

« Si l'une de ces lois restreint vos attributions, l'autre les agrandit, les étend même jusque dans le domaine de la vie politique, à certaines époques toutefois et dans des conditions déterminées.

« En vous confiant, de concert avec les députés du département, avec les conseillers des arrondissements et les délégués des communes, le choix des sénateurs, le législateur a pensé qu'investi de la confiance publique dans vos cantons, dont vous êtes la représentation la plus élevée, tenant vous-mêmes vos pouvoirs de l'élection, vous exerceriez sur ces élections nouvelles d'un ordre plus important encore une salutaire et heureuse influence ; que, sous votre inspiration, les choix se porteraient sur les hommes les plus dignes par leurs lumières, par leur expérience et surtout par leur intégrité.

« Quant à la loi qui, je vous le disais, restreint leurs attributions en enlevant aux conseils généraux la vérification des pouvoirs des membres qui la composent, elle a été provoquée par des abus heureusement

étrangers à notre département, par des abus intelligents pour les amis quand même des libertés publiques, par ces abus qui rendent si difficile, si laborieux en France l'établissement durable et solide des franchises communales et départementales.

Je regarde comme un devoir de le déclarer si hautement, à notre honneur, mais le gouvernement ni l'Assemblée nationale n'auraient eu la pensée de porter la main sur la loi du 10 août 1874, de la modifier sur un point aussi important, si tous les conseils généraux de France s'étaient inspirés, pour la vérification des pouvoirs, des mêmes sentiments de justice et d'impartialité qui ont constamment dirigé le Conseil général de Maine-et-Loire.

Je suis votre interprète à tous, j'en suis certain, messieurs, en exprimant à M. le préfet notre satisfaction de la marque de haute et juste distinction qu'il vient de recevoir : récompense d'une carrière utilement remplie, récompense de services exceptionnels rendus dans des jours difficiles, récompense d'une administration sage et conciliante, à laquelle nous sommes heureux de nous associer. Si elle s'est fait longtemps attendre, elle n'en a été que mieux méritée.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Les séances du Conseil général se suivent sans incident notable ; le Conseil, sagement, s'applique aux affaires. Il paraît résolu à mener la session assez rapidement : les séances, commencées à 2 heures, ne finissent qu'à 6 heures, avec un repos de quelques minutes.

Il est présumable que la session sera close samedi.

Dans la première séance, le Conseil a constitué les diverses commissions de la manière suivante :

1^{re} commission (finances). — MM. du Reau, Guibourg, Arnous-Rivière, de Maillé, de la Bourdonnaye, Chevalier, Janvier de la Motte, Bruas.

2^e commission (bâtimens). — MM. d'Andigné, Abellard, Richou, de Soland, de Chemellier, Gailliard, Benoist, de Cambourg.

3^e commission (affaires diverses). — MM. Juchault, Walsh, Péton, Gigot, de Civrac, Grimoux, Maillé, Max Richard.

4^e commission (chemins). — MM. Gennevraye, de Rochebouet, Camille Richard, Grignon, de Mieulle, Bury, de Terves, Oriolle, Mayaud, Berger.

Le Conseil maintient comme membres de la commission spéciale du legs de Caen : MM. Bruas, Chevalier, Abellard, Gennevraye et de Soland.

Sont nommés membres de la commission spéciale des chemins de fer départementaux pour l'année 1875-1876 :

Arrondissement d'Angers : MM. de Soland et Chevalier. — Cholet : MM. Camille Richard et de la Bourdonnaye. — Segré : MM. d'Andigné et de Rochebouet. — Baugé : MM. Gailliard et Juchault. — Saumur : MM. de Cambourg et Gigot.

Dans la séance d'avant-hier, le Conseil a émis le vœu que les populations riveraines de la Loire fussent prévenues à temps des crues qui se manifestent en amont.

Il est arrivé, en effet, la semaine dernière, qu'une crue de 1 mètre 50 à Orléans a été connue en Anjou que par l'arrivée du flot, qui a surpris les cultivateurs sans qu'ils aient pu prendre aucune précaution. Des bœufs, des lins, des chanvres ont été noyés et emportés à la dérive ; il y a eu des pertes considérables. On comprend qu'il serait urgent de faire connaître rapidement les premiers indices de crue.

Néanmoins de dire que l'administration de Maine-et-Loire n'est point responsable de ces retards malheureux. Elle ne connaît pas les crues de la Loire que par les dépêches du préfet du Loiret ; c'est à Orléans qu'est centralisé tout le service, et c'est d'Orléans qu'elle vient les avis. Il y aurait avantage certainement à multiplier les sources d'informations. Mais, pour le fait qui nous occupe, le retard est imputable au service central lui-même, puisque la crue a eu son maximum à Orléans.

Nous ne pouvons donc que nous joindre au Conseil général pour obtenir que le service des ponts et chaussées soit ou mieux renseigné ou plus prompt à transmettre ses renseignements.

Réservistes de la classe 1867.

Au sujet de la réunion sous les drapeaux des réservistes de la classe de 1867, le ministre de la guerre vient de faire connaître

que toutes les demandes fondées sur des motifs d'intérêt personnel qui pourraient être faites en vue de se soustraire à cette convocation, seraient formellement repoussées.

Il ne pourra être accordé de sursis de départ que pour cause de maladie constatée. Aussitôt que les malades laissés momentanément dans leurs foyers seront rétablis, ils seront mis en route et resteront sous les drapeaux pendant un temps égal à la durée de la période d'exercices.

C'est à l'autorité militaire dont ils relèvent que devront s'adresser les réservistes de la classe appelée, pour des demandes de sursis d'appel.

Le Journal officiel vient de promulguer une loi, fort intéressante pour le lecteur, et qui modifie la taxe des lettres circulant en France. La modification, chose rare, est favorable au public.

Le port simple, pour une lettre de Paris aux départements, ne s'étendait jusqu'ici pas au-dessus de 10 grammes et coûtait 25 centimes : il est porté à 45 grammes, sans augmentation de prix, ce qui est un avantage sensible.

En revanche, le port double (pour les lettres de 45 à 30 grammes par conséquent) sera un peu élevé et porté de 30 à 50 centimes. De même pour le port triple et quadruple.

Mais comme les lettres au-dessus de 30 grammes sont relativement rares, et les lettres de 45, au contraire, assez fréquentes, la latitude donnée par la nouvelle loi profitera, dans une notable proportion, au commun des contribuables.

Les assises du quatrième trimestre de 1875 s'ouvriront à Angers le lundi 22 novembre. Elles seront présidées par M. Daugillon, conseiller à la Cour d'appel, qui aura pour assesseurs MM. Poitou et Lachèse, conseillers.

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire :

Dimanche 15 août, mille à douze cents personnes, de Fontevault, Turquant et Montsoreau (Maine-et-Loire), sont venues, accompagnées de MM. les curés de ces communes, croix et bannières en tête, en pèlerinage à l'église Saint-Martin de Candès, où elles sont arrivées à quatre heures du soir. Elles sont reparties dans le même ordre à six heures et demie. Ces pèlerins ont été reçus à l'entrée de la ville par M. le curé qui est allé au-devant d'eux avec un grand nombre de ses paroissiens.

M. le curé de Fontevault a retracé, dans un intéressant sermon, la vie de saint Martin.

La cérémonie s'est passée dans le plus grand recueillement et avec le plus grand ordre.

Dimanche prochain 22 août, nous aurons un grand pèlerinage, qui sera présidé par M^r l'archevêque de Tours.

CHOLET. — Jeudi dernier, deux petites filles et un petit garçon âgé de trois ans, nommé Narcisse Guillet, jouaient dans un champ de la ferme des Roches, située à l'extrémité du faubourg sud-est de Cholet. Il existe dans ce champ une mare encaissée, dont l'eau est sale, profonde de deux mètres et remplie de plantes aquatiques.

Le petit Guillet, apercevant des grenouilles, se pencha pour en saisir une ; mais il perdit l'équilibre et tomba dans la mare. En le voyant disparaître, les deux petites filles poussèrent des cris déchirants qui parvinrent aux oreilles d'un jeune garçon âgé de dix ans, nommé Sébastien Mineau, qui se trouvait dans une prairie voisine.

Ce courageux enfant accourut, interroge rapidement les petites filles, et sans calculer le danger auquel il s'expose — car il ne savait pas nager — il s'élança résolument dans l'eau, atteint miraculeusement le petit Guillet qui avait perdu connaissance, le ramena sur le sol, aidé par les petites filles, le charge sur son dos et le porte chez son père, où les soins d'un médecin l'ont rappelé à la vie.

Cet acte fait le plus grand honneur au jeune et énergique Mineau. (Intérêt public.)

On lit dans le Mercure segréen :

Lundi dernier, vers cinq heures du matin, M. Bossé, fermier à la Bénardière, commune de Bouillé-Ménard, alla pour chercher ses quatre chevaux qui avaient passé la nuit dans une prairie.

On juge de sa stupéfaction, en trouvant

trois des animaux, réunis au milieu du pré, et tués par la foudre.

On rapporte un singulier effet, produit par le fluide électrique : il paraît que l'un des chevaux a eu la tête complètement séparée du corps ; un autre n'a pas été foudroyé sur le coup, car le sol était profondément labouré et portait les traces de l'agonie de l'animal.

Le seul cheval, le moins bon, qui reste maintenant au fermier, s'était retiré pendant l'orage dans un des coins de la prairie.

Mardi, par la chaleur qu'on sait, une bonne vieille, âgée de quatre-vingt-cinq ans, est venue, à pied, de Francueil à Tours, et a parcouru, par conséquent, un espace de douze lieues.

Quels solides nerfs cruraux dans cette jambe-là ! et quelle puissance ambulante de la foire ! (Union libérale.)

Un jeune homme de 22 ans, le nommé Ouvrard, propriétaire, s'est noyé, mardi, en se baignant dans l'Indre, à Artannes, arrondissement de Tours.

On lit dans le Courrier de la Vienne :

Samedi soir, un affreux événement est venu attrister les habitants de Dissais.

Le sieur Aimé Augouard, âgé de 30 ans, habitant le faubourg de la Cueilie, ouvrier poseur au chemin de fer, ayant manqué le train de 8 heures 1/2, attendait sur la voie, près de la station de Dissais, le passage du second train qui devait le ramener de Poitiers à 10 heures 40, lorsque, fatigué sans doute, il s'endormit sur l'un des talus.

A l'approche du train, le sifflet de la machine le réveilla, et, à moitié endormi encore, sans savoir où il était, il traversa en courant la voie. Atteint par la locomotive, il fut jeté sous les roues des voitures et broyé par elles.

Le malheureux ouvrier a été inhumé à Dissais.

QUESTIONS USUELLES.

Demande. — A qui s'engage vis-à-vis de l'acheteur le commerçant horloger par exemple qui, vendant une montre, inscrit sur la facture de livraison cette mention : laquelle je garantis pendant un an ?

Réponse. — Ce négociant prend évidemment un engagement beaucoup plus étendu que celui qui résulte ordinairement de la vente des objets matériels que la loi appelle meubles, par opposition aux terres, aux bois, aux maisons, qu'elle appelle immeubles.

En effet, dans les ventes de meubles, l'acheteur qui a pris livraison, sans faire aucune réserve, n'a de recours contre le vendeur que pour les vices non apparents, vices cachés de la chose vendue.

Dans l'exemple cité, au contraire, l'horloger, pour décider l'acheteur, lui dit : Je vous vends là une montre qui, je vous le garantis formellement, vous fera un bon usage pendant un ou deux ou cinq ans, à la condition toutefois que vous saurez vous en servir et que par maladresse ou imprudence vous ne casserez aucun des rouages de l'instrument.

Lorsqu'une montre, vendue dans ces conditions, refuse son service avant l'expiration du temps fixé sur la garantie, il faut la rapporter à l'horloger. Celui-ci, s'il n'arrive pas à prouver que l'acheteur a seul causé l'accident, est obligé de réparer la montre. Si, après avoir réparé l'instrument, il ne peut vous la rendre en bon état, il doit donner une nouvelle montre en échange, ou rembourser le prix payé par l'acheteur.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'acheteur doit agir avec circonspection et qu'il serait ridicule de rapporter une montre de bas prix sous prétexte qu'elle ne marche pas avec la précision mathématique d'un chronomètre de première qualité.

Ce que je viens de dire d'une montre pourrait s'appliquer à une foule d'objets d'art que les fabricants ont tout spécialement l'habitude de garantir pendant un certain nombre d'années, tels sont les pianos, les machines à coudre, etc.

Faits divers.

A PROPOS DE LA FEMME A DEUX TÊTES.

Une fabrique de monstres.

Depuis le passage de Millie-Christine à Saumur, les monstres sont à l'ordre du jour ; à l'occasion de la négresse à deux têtes, parlons donc des monstres. Il est bon d'ailleurs de rectifier sur ce point l'erreur générale qui veut que ces phénomènes, tantôt étranges,

tantôt horribles, soient tous indistinctement produits par la nature.

Il existe de par le monde, notamment en Amérique, en Allemagne et en Angleterre, plusieurs fabriques de monstres. La plus importante de toutes a son siège à Londres, mais nul ne peut dire dans quel quartier elle est installée. On sait seulement que cet établissement extraordinaire a pour directeur un nommé Morris, qui, malgré toutes les recherches de la police anglaise, est resté absolument insaisissable.

Voici en quoi consiste le commerce de Morris :

Il prend en pension les enfants en bas-âge, dont les parents désirent tirer parti. Il les déforme, leur disjoint les articulations, ou leur fait pousser sur un point du corps quelque monstruosité énorme qu'on montre ensuite pour un penny.

Les procédés de Morris sont les suivants :

Pour faire mourir une jambe, c'est-à-dire pour la réduire à l'état de jambe-squelette, il soumet l'enfant au supplice du brodequin. On lui enferme le pied et le jarret dans un étou, et au bout d'un mois, la partie supérieure de la jambe s'atrophie et meurt.

Pour faire une tête de côté, on emploie une manière de casque qui tourne le cou du pauvre petit martyr.

Pour rendre un enfant bossu, on le tient plié en deux pendant des semaines entières, etc., etc.

C'est effroyable !...

Il paraît que Morris a nombre de clients. Ce n'est pas, du reste, sur l'enfance seulement qu'il travaille ; il s'occupe aussi des grandes personnes.

Morris excelle dans la confection des loupes phénoménales, et nul ne greffe mieux que lui une queue de rat sur un nez humain. Cette dernière opération est la moins chère de toutes. Elle ne coûte qu'une demi-livre sterling.

Le plus dispendieux est la squelettification. Il est vrai qu'il faut faire suivre au sujet un régime spécial, qui ne dure pas moins de deux ou trois mois. On l'enveloppe dans des couvertures brûlantes pendant une partie de la journée, et on le nourrit exclusivement d'une sorte de pâte composée d'eau, de vinaigre et de pain. En outre, on ne lui donne que très-rarement à boire, car il faut qu'il souffre de la soif. Au bout de trois mois de ce régime, le malheureux n'a plus que la peau sur les os.

Vous vous souvenez de l'homme squelette qui a fait courir tout Paris il y a environ sept ans. L'homme squelette sortait de la fabrique de Morris.

Il avait gardé à celui-ci une reconnaissance très-vive, car il se faisait des journées de trente à quarante francs et amassait tout doucement une petite fortune.

Qu'est-il devenu ? Nous l'ignorons.

Morris fabrique également des femmes à barbe et des avaleurs de rats vivants.

A ces derniers, il commence par faire ingurgiter des rats en chocolat, afin de leur montrer où il faut donner le coup de dent qui tue l'animal, puis il passe aux rats cuits, ensuite aux rats morts ; enfin, au bout d'un mois, l'élève mange très-proprement son rat vivant en présence de « l'illustre société. »

Ne croyez pas que nous fassions ici de l'horrible à plaisir.

La fabrique Morris existe.

Malheureusement, et ainsi que nous le disions en commençant, malgré les recherches continues des détectives de Scotland-Yard, on n'a pu encore ni mettre la main sur Morris, ni découvrir son sinistre établissement. Il est devenu peu à peu un personnage légendaire.

Un certain nombre de pauvres diables déformés par lui ont cependant été interrogés ; tous ont répondu que Morris venait les voir à domicile.

— Où l'avez-vous vu la première fois ? leur a-t-on demandé.

— Dans la rue ; nous ne le connaissions pas, c'est lui qui nous a fait des propositions.

A diverses reprises, on a cru tenir le misérable, mais toujours il a fallu relâcher, faute de preuves, les individus arrêtés.

Les journaux anglais ont été officieusement priés de ne pas parler de tout ceci. Un seul, l'Illustrated Police News, a donné, il y a quatre ans, quelques détails sur la fabrique Morris.

Moralité : Il y a en France bien des choses honteuses ; mais que nous sommes loin, fort heureusement, de ces effroyables et sinistres horreurs !

Pour les articles non signés : P. GODFR.

Théâtre de Saumur.
Direction de M. Émile MARCK.

A l'occasion des Courses et du Carrousel, représentations avec le concours d'Artistes des Bouffes-Parisiens et de la Renaissance.

Dimanche 22 août 1875,

LA CHATTE MÉTAMORPHOSÉE EN FEMME
Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'Offenbach.

M'SIEU LANDRY
Opérette en 1 acte, paroles de Camille Duloch, musique de Duprat.

LITSCHEN ET FRITSCHEN
Opérette en 1 acte, paroles de Boisselot, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.
PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

Lundi 23 août 1875,

JEANNE QUI PLEURE ET JEAN QUI RIT
Opéra bouffe en 1 acte.

LE CONTE DU GARDE
Scène de Nadaud, jouée par M. E. Marck.

LES DÉFAUTS DE JACOTTE
Opéra bouffe en 1 acte.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR
Monologue, joué par M. E. Marck.

LE 66
Opérette en 1 acte.

Mardi 24 août 1875.

Dernière représentation des Artistes de Paris.

ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
N° 1694. — 14 Août 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Les dernières fouilles de Pompéi; — Le naufrage du Schiller; — Inauguration du monument de Frœschwiller; — La Nouvelle-Calédonie; — La vallée de Grésivaudan; — Sainte-Barbe-des-Champs: la distribution des prix. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harte (suite). — La transportation à la Nouvelle-Calédonie. — Bulletin bibliographique. — Les Théâtres. — Variétés: En villégiature. — Chronique du Sport. — Echecs. — La fabrication du gaz instantané.

Gravures: Le naufrage du Schiller: le sauvetage des épaves; aspect du pont du navire pendant les travaux sous-marins entrepris pour recueillir les épaves. — L'anniversaire de Frœschwiller: inauguration du monument élevé sur le champ de bataille. — Les nouvelles découvertes faites à Pompéi (3 gravures). — La France pittoresque: vallée de Grésivaudan. — Vue générale de l'établissement de Sainte-Barbe-des-Champs, à Fontenay-aux-Roses. — Ex-

position des industries maritimes et fluviales: appareil à gaz instantané de M. Martin. — Rébus.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co., aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les quinze premiers fascicules sont en vente.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 4 fr. 50. — Un an: 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois: 6 fr. 50. — Un an: 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et

48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.
Trois mois: 6 fr. — Six mois: 11 fr. — Un an: 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas
(place de la Bourse), Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par le magasin Abel Pilon, de Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — —
7 — 35 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 45 — — —
6 — 50 — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	50	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	745	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	662	75	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	98	50	»	comm. 125 fr. p. l. nov.	177	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	605	»	»
5 % jouiss. novembre.	104	75	»	Crédit Mobilier.	557	50	»	Société autrichienne, j. janv.	610	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	471	25	»	Crédit foncier d'Autriche.	350	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	925	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	»	Orléans.	313	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	488	50	»	Est, jouissance nov.	580	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	310	50	»
— 1865, 4 %	500	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	963	75	»	Est.	309	50	»
— 1869, 3 %	347	»	»	Midi, jouissance juillet.	692	50	»	Nord.	317	»	»
— 1871, 3 %	325	»	»	Nord, jouissance juillet.	1176	25	»	Ouest.	309	25	»
— 1875, 4 %	470	»	»	Orléans, jouissance octobre.	995	»	»	Midi.	368	»	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	»	Deux-Charentes.	385	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	600	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	38	»	»	Vendée.	234	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	997	50	»	Canal de Suez.	517	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	Société Immobilière, j. janv.	38	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	925	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	361	25	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 19 — — — express.
7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Létrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A CÉDER OU A LOUER
UN
MAGASIN DE PARAPLUIES
Rue du Portail-Louis, n° 52.
S'adresser à M^{me} veuve PICARD-OGER. (597)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
LES
CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

COMMUNE DE DAMPIERRE.
ADJUDICATION
DE
TRAVAUX

Le Maire de la commune de Dampierre prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Dampierre, le dimanche 22 août 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

1° 442 mètres courants de terrassements.	256 f. 56
2° 4,400 mètres carrés de démontage de pavage en blocage.	168 »
3° 884 mètres de caniveaux.	645 52
4° 442 mètres courants d'empierrement.	777 92
5° Entretien pendant le délai de garantie.	178 88
6° Somme à valoir.	73 52
Total.	2,400 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennes,
Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A VENDRE
UN FOUTRE
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

M^{me} SARRAZINES, SAGE-FEMME,
Maternité de Paris, Grand'Rue, n° 4, à Saumur, donne des consultations tous les jours.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Soupes et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 50, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Une maison de pâtisserie de Saumur demande un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

COMMERCE DE VOLAILLES
Gros et détail.
GIRARD Aîné
Rue de l'Hôtel-de-Ville, à SAUMUR
(Ancienne maison Vellé).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.
On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

SANS COPAHU
OVULES SUEDOIS
Sans odeur, ne purgeant pas, doivent être propagées pour remplacer Capsules Copahu, Dragées, etc.
COLOMER, 105, rue Montmartre, Paris, et les pharmacies.
GUERISON FACILE, en secret.
4 francs (expédié franco). (289)

L. HUET,
NATURALISTE-EMPAILLEUR.
Rue de Fenet, maison Alleaume, à SAUMUR,
A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux. d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.
Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.
Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

LA MODE UNIVERSELLE
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
Paris, Département.
Un an. 6 fr. 8 f.
Six mois. 3 50 4 »
Trois mois. 2 » 2 »

ÉDITION DE LUXE
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
Paris, Département.
Un an. 15 fr. 18 fr.
Six mois. 8 fr. 10 fr.
Trois mois. 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Nadal, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûrier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Gaules célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

BAZLAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 180 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida, 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les litres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille. 40 planches, niche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite de deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moschies, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.